

FDC 12 : *Bon nombre de chasseurs ne trouvent pas de territoire et abandonnent la chasse. Est-ce inéluctable ?*

M.G : Je me rends bien compte que l'exhortation ici n'est pas efficace. Il nous faudra trouver des mesures d'incitation pour que les Sociétés qui ont de grands territoires et peu de chasseurs accueillent des chasseurs urbains. C'est encore plus vrai pour les jeunes permis qu'il faut guider lors de la première année de chasse. Dans mon ACCA cette année nous avons fait entrer 5 jeunes au Conseil en qualité d'observateurs. Ils seront notre relève.

C 12 : *Avez-vous un message particulier à adresser aux 15 000 chasseurs qui attendent beaucoup de vous ?*

M.G : Je voudrais leur dire que la chasse doit être avant tout recherche, capture aussi, mais avec modération. Cette notion de plaisir profond, ancien, en harmonie avec le monde naturel et sauvage est fondamentale. Elle bannit toute recherche de score ou de tableau. Elle rend à la chasse et au chasseur toute leur dignité.



LETTRE DE LA FEDERATION DES CHASSEURS DE L'AVEYRON

N°12

S

O

M

M

A

I

R

E



Fédération Départementale des Chasseurs
de l'Aveyron

Juillet 2004

SOMMAIRE

PAGES 2	• Compte Rendu Financier
PAGE 3	• Prix des timbres • Résultat des élections du Conseil d'Administration
PAGES 4	• Rapport moral du Président
PAGE 5	• Examen des vœux présentés suivant la forme
PAGE 6	• Compte rendu technique
PAGE 7	• Entretien avec Michel GOMBERT
PAGE 8	• Les Brèves

COMPTE RENDU DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DATES D'OUVERTURES

Les périodes et les conditions de chasse sont détaillées dans la copie de l'Arrêté Préfectoral joint à la présente Lettre.
Présentées à l'Assemblée Générale, elles ont été votées à l'unanimité.

L'ESSENTIEL :

PETIT GIBIER :

L'OUVERTURE GÉNÉRALE : 12 Septembre 2004 : 7h00

CLÔTURE GÉNÉRALE : 31 janvier 2005 au soir

Pas de changement pour le lapin

➤ 12 septembre 2004 au 2 janvier 2005 au soir

Lièvre et perdrix (Hors zone en Plan de Chasse)

➤ 3 octobre 2004 - 5 décembre 2004 au soir

Grives, Colombidés et Gibier d'eau

➤ 2 septembre 2004 - 31 janvier 2005 au soir

Pour l'ensemble des migrateurs il s'agit des dates placées sous la responsabilité des Préfets.

Au-delà, le MEDD peut, comme lors de la dernière campagne, décréter des prolongations.

➤ PMA journalier et annuel et jours de chasse inchangées.

GRAND GIBIER :

Nouvelles dispositions pour le sanglier ➤ **OUVERTURE GÉNÉRALE EN BATTUE LE 15 AOÛT 2004 POUR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT.**

Décision de clôture prise en cours de saison par Unités de Gestion.

Tir d'approche ou d'affût par autorisation individuelle délivrée par la Préfecture à compter du 1er juin, après avis favorable du détenteur du droit de chasse et avis favorable de la Fédération.

LES BREVES... LES BREVES... LES BREVES...

ST AFFRIQUE : Dimanche 1^{er} août 2004.

Fête Nature Chiens et Chasse

Lycée de Vaxergues

LAGUIOLE : 6, 7, 8 Août 2004

Exposition d'Artistes animaliers. Peintures et sculptures. Ancienne Mairie.

A.R.G.G.B. DE L'AVEYRON

ÉPREUVES DE RECHERCHE AU SANG 2004 EN AUBRAC : LE SAMEDI 21 ET DIMANCHE 22 AOÛT 2004

Contact : Monsieur Eric RIEUTORT - 7 rue du Chemin vert - 12210 LAGUIOLE - ☎ 05 65 48 47 93

Monsieur Antoine RAMIREZ - 27 Bd de Peyramont - 31600 MURET - ☎ 05 61 51 65 46

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AVEYRON

RUE DE ROME - BP 711 - 12007 RODEZ

☎ 05 65 73 57 20

DIRECTEUR DE PUBLICATION : JEAN ROUQUET

TIRAGE : 17 000 EXEMPLAIRES

EDITO

Après 27 ans de présence à la Fédération dont 9 comme Vice-Président et 10 comme Président, Marcel VOLPELIER n'a pas souhaité se représenter. L'Assemblée Générale du 16 Mai lui a rendu un hommage solennel et émouvant. Président, la Lettre FDC12 se joint à tous les chasseurs aveyronnais pour vous dire encore merci pour tout ce que vous avez fait, avec calme, pondération, gentillesse, toujours à la recherche de la décision équitable.

Une période nouvelle commence, sans rupture, dans la continuité puisque tous les Administrateurs candidats sortants ont été confirmés. Michel GOMBERT le nouveau Président est depuis longtemps une des chevilles ouvrières de la Fédération dont il était Trésorier après en avoir été Secrétaire Général.

La chasse évolue et plus encore les structures et les organismes qui l'encadrent, ou qui l'entourent. Il est loin le temps où le rôle de l'administrateur était essentiellement honorifique. Désormais c'est boulot pour tous : des missions techniques, administratives, de représentation; de conciliation, etc... L'avenir est nébuleux ; Il y a le rôle de l'ONCFS toujours aussi mal défini, il y a la nouvelle Loi sur les Affaires Rurales dûment amendée par le Sénat mais la deuxième lecture à l'Assemblée nous réserve peut-être des surprises désagréables... Et ce schéma qui n'en finit pas.

Et puis il y a ces satanés sangliers avec leur propension à la destruction des récoltes. Avant de regagner comme Marcel VOLPELIER ma demeure bucolique pour mieux voir pousser les radis et éclore les roses, Michel, je me permets un dernier conseil...

Active la mise en place des Unités de Gestion de la bête noire. Fais en des outils efficaces où les agriculteurs auront droit à la parole. C'est un impératif pour la chasse Aveyronnaise.

J.R

Fédération des Chasseurs de l'Aveyron

Rue de Rome
Bourran BP 711
12007 RODEZ CEDEX
Tél. : 05 65 73 57 20
E-mail : fdc12@unfdc.com

Annexe Millau
20 Rue Louis Blanc
12100 MILLAU
Tél. : 05 65 61 64 92

COMPTE RENDU FINANCIER

Présenté par Michel GOMBERT, Trésorier

I - RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2003 :



TROIS ÉLÉMENTS IMPORTANTS SONT À NOTER :

- Le Compte Dégâts fait apparaître un DEFICIT de 31 000 €
361 191 € de charges et 330 131 € de produits
- La vente d'un terrain de 13294 m² à la commune de Sébazac à dégagé une plus value de 119 905 €.
- Les placements à long terme sont désormais de 545 734 € contre 447 979 € au 30 Juin 2002.

2 - RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS :

Le résultat d'exploitation de l'exercice du 1er/07/2002 au 30/06/2003 est de - 165 985 € (charges : 1 543 642 € - produits : 1 337 657 €), tenant compte du résultat financier (- 46 531 €) et d'une provision pour dépréciation de 35 251 € le **RESULTAT COURANT** avant impôts est de - 212 516 € que le résultat exceptionnel de 127 398 € ramène à - 85 118 €, perte affectée en totalité au report à nouveau.

D'où la nécessité de revoir à la hausse les tarifs du timbre chasse et d'impliquer davantage les Sociétés à la prise en compte des dégâts de sangliers.

3 - BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL :

	2004 - 2005
Charges secteur général hors dégâts	- 1 210 046 €
Produits nets sur adhésions	1 212 800 €
Résultat secteur général	2 754 €
Résultat dégâts	4 432 €
Résultat net comptable	7 186 €

Le compte prévisionnel dégâts envisage un total de charges de 411 930 € contre 416 412 € de produits parmi lesquels la production vendue se décompose de la façon suivante :

Timbres sangliers	127 000 €
Côtisation proportionnelle dégâts sanglier	42 780 €
Participation dégâts Grand Gibier	143 604 €
Dispositifs de marquage	32 928 €
Vente protection clôtures	40 000 €
FNC participation permis National	20 000 €
	406 312 € (*)

(*) La différence est due au coût des système de marquage.

Il sera proposé que le poste côtisation proportionnelle dégâts sanglier soit proportionnel aux dégâts locaux allant de 20 € pour un secteur sans dégâts à 700 € lorsque les dégâts payés lors de l'exercice précédent sont supérieur à 3000 € et répartie entre les territoires de la commune concernée.

Les comptes de gestion et les budgets prévisionnels sont approuvés à l'unanimité.

PRIX DES TIMBRES

Le Budget prévisionnel, faisant suite à deux exercices difficiles, fait apparaître une réduction de certains postes de dépenses.

Toutefois, certaines charges sont incompressibles et en augmentation. En particulier :

- L'organisation à la formation au permis de chasser = 2,52 € par chasseur en moyenne pour maintenir la gratuité de cette formation.
- La baisse du nombre de permis (150 en 2003) estimée à 1,62 € par chasseur.
- La cotisation obligatoire à la Fédération Régionale et à la Fédération Nationale = 0,85 € par chasseur.

Tenant compte de l'augmentation du coût de la vie (3 %), le timbre devrait subir une hausse de **6,84 €**.

L'Assemblée vote le prix du timbre fédéral proposé

70 € + 4 € de frais de validation des permis

ainsi que le timbre sanglier maintenu à 10 €.

Désormais la cotisation territoriale est forfaitaire, mesure favorable aux Sociétés Communales avec mise **en place d'une cotisation forfaitaire obligatoire proportionnelle aux dégâts** (Article L. 426-5 du Code de l'Environnement) sur la commune pendant l'exercice précédent et répartie suivant 4 critères :

- ◆ Lieu et montant des dégâts
- ◆ Superficie des territoires
- ◆ Tableau sangliers
- ◆ Effort de prévention effectué.



RESULTATS DES ELECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration a désigné le 23 juin en conseil d'administration à bulletin secret le Bureau suivant :

Président :	Mr GOMBERT Michel	15 voix	1 bulletin blanc	(élu)
2 Vice-Présidents :	Mr VIGUIER Christian	15 voix	1 bulletin blanc	(élu)
	Mr LAPEYRE Jean	15 voix	1 bulletin blanc	(élu)
1 Trésorier :	Mr AUTHIER Jean-Pierre	15 voix	1 bulletin blanc	(élu)
1 Trésorier Adjoint :	Mr ALBOUY Jean-Paul	15 voix	1 bulletin blanc	(élu)
1 Secrétaire Général :	Mr GAUBERT Roland	15 voix	1 bulletin blanc	(élu)
1 Secrétaire Adjoint :	Mr DELERIS Jean-Marie	15 voix	1 bulletin blanc	(élu)



Le Bureau désigné ci-dessus prendra ses fonctions à compter du 1er Juillet 2004 pour une durée de 3 ans.

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Du rapport exhaustif sur l'évolution de la chasse en France, nous traiterons quelques points fondamentaux :

⇒ La petite Loi chasse de juillet 2003 a supprimé le Mercredi sans chasse instauré par la Loi Voynet.

⇒ Un décret a modifié les textes sur les ACCA – d'où la nécessité d'en faire modifier les statuts par les Assemblées Générales.

⇒ Les contentieux persistent concernant les périodes de chasse aux migrateurs (oiseaux d'eau en particulier) – et la législation des nuisibles.

⇒ Le Sénat a considérablement modifié, sous la houlette du Sénateur PONIATOWSKY, le projet de la Loi « Affaires rurales » voté en première lecture par l'Assemblée. Le texte sénatorial est une véritable réécriture de la Loi tenant compte de l'opinion et de l'intérêt des chasseurs. Il est fondamental sur les problèmes d'indemnisation des dégâts sylvoicoles. Il confie au MEDD (Ministère de l'Environnement et du Développement Durable) le secrétariat de l'Observatoire de la Faune Sauvage, impose l'avis du Président de la Fédération des Chasseurs avant toute battue administrative, etc...

⇒ La Fédération Nationale des Chasseurs regrette que le sort de l'ONCFS n'ait pas été réglé (financement et rôle), de même que le financement du Guichet Unique.

⇒ La Fédération des Chasseurs de l'Aveyron se réjouit que Jean-Claude RICCI, Directeur de l'Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique fasse partie des 11 sages de l'Observatoire National. Nous participons au financement de l'Institut Méditerranéen qui nous apporte son appui scientifique.

⇒ En **Midi-Pyrénées**, la Fédération Régionale est désormais associée (seulement consultée auparavant) à la réalisation des **ORIENTATIONS REGIONALES DE GESTION DE LA FAUNE SAUVAGE**, dossier dans lequel notre Fédération s'est impliquée. Rappelons l'étude Régionale en cours sur l'échinococcose dont nous n'avons pas encore les résultats.

⇒ Dans notre Département, de nombreux dossiers ont abouti ou considérablement progressé. En particulier :

- ✓ La mise en place des Pays Cynégétiques.
- ✓ L'étude des Unités de Gestion Sangliers qui seront réalisées avant fin 2004.
- ✓ L'aménagement du parcours du Permis de Chasser.
- ✓ Le Guichet Unique avec validation par courrier, cette année une trentaine de Fédération adoptent notre procédé.
- ✓ La gestion Nationale du Petit Gibier continue de s'étendre (Plan de Chasse Lièvre dans l'extrême Nord, opération Faisan autour de Saint Sernin).
- ✓ L'expérimentation « tendelles modifiées » a été perturbée par des assignations procéduraires auprès du Tribunal Administratif de Toulouse. En Lozère, les résultats sont bons et nous espérons qu'à l'issue de la saison prochaine interviendra une conclusion favorable.
- ✓ La création d'un site Internet, etc....

Au terme de son mandat, le Président VOLPELIER a adressé ses remerciements à tous les acteurs de la chasse Aveyronnaise :

Responsables d'Associations, Administrateurs de la Fédération, Directeur, Personnel Technique et Administratif. La salle lui a rendu, debout, un hommage émouvant et sincère.

EXAMEN DES VŒUX PRESENTES SUIVANT LA FORME LEGALE

1^{ERE} MOTION : TIR A PLOMB DU CHEVREUIL :

La décision ne peut relever de l'Assemblée Générale de la Fédération, le Ministère de l'Environnement (MEDD) étant seul habilité à autoriser le tir à plomb du Chevreuil. Les demandes déposées par les Fédérations des Hautes Pyrénées et du Rhône sont à ce jour sans réponse. Il est proposé d'adopter la motion suivante :

Les chasseurs Aveyronnais, réunis en Assemblée Générale le Dimanche 16 Mai 2004 demandent au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable de prendre en considération les spécificités de chaque Département pour la chasse au Grand Gibier.

Ils demandent que, dans le cadre des Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique, le volet sécurité, laisse l'initiative à chaque Préfet d'autoriser le Tir à plomb du Chevreuil dans des conditions à fixer sur tout ou partie de Département.

Ils soutiennent la démarche entreprise par la Fédération Nationale des Chasseurs en ce sens à la demande de plusieurs Départements.

2^{IE}ME MOTION TIR DE LA BUSE :

S'agissant d'une espèce protégée, l'Assemblée Générale ne peut se prononcer sur ce projet. Par contre, le Conseil d'Administration propose que l'IMPCF entreprenne une étude pour évaluer la pression de certains rapaces, dont la buse, sur la faune sauvage.

Les deux motions ont été votés à une large majorité.

MOTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION NATIONALE DES CHASSEURS CONCERNANT L'ONCFS

L'Assemblée Générale du 16 Mai a voté à son tour cette motion. En résumé il est demandé que soit créé un corps de garderie rattaché à l'Etat, chargé de la police de l'environnement et de la nature intégrant l'ensemble des Gardes Nationaux de l'ONCFS, devenus de fait par la fonctionnarisation Agents Techniques de l'Environnement .

La Fédération Nationale des Chasseurs propose également la création d'une cellule technique sous forme d'une Agence pour le développement cynégétique. Cette dernière serait seule à la charge des chasseurs qui assurent jusqu'à 95 % le financement de l'ONCFS, y compris pour les missions de services publics.

La motion a été votée à une large majorité.

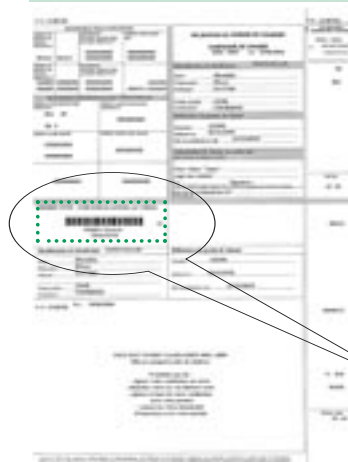
UTILISATION DU TIMBRE VOTE

Le timbre vote désormais inclus dans le document de validation du Permis de Chasser (à découper selon les pointillés) comporte un « code barres » (nom et prénom) ainsi qu'un numéro identifiant le chasseur et le Département de validité du timbre vote.

POUR LE VOTE, DEUX CAS SONT POSSIBLES :

- ① Vous donnez délégation à une Société Communale, une ACCA, un groupement de Chasseurs ou un adhérent territorial privé ; vous lui transmettez le timbre.
- ② Vous désirez voter vous-même ou donner délégation (jusqu'à 10 délégations) à un autre chasseur, vous n'êtes pas dans le cadre de la représentation territoriale.

Dans les 2 cas, l'intention de vote doit être portée à la connaissance de la Fédération des Chasseurs de l'Aveyron 20 Jours avant l'Assemblée Générale.



COMPTE RENDU TECHNIQUE

Présenté par Bernard BLANCHY

Grand Gibier

Bonne saison pour le Cerf (230 réalisations pour 287 attributions, soit 80 %).

Le Plan de Chasse Chevreuil était de 7 491 têtes dont 521 en Tir d'Été. Le pourcentage de réalisation est excellent (95 %).

Les comptages effectués font apparaître une bonne santé de la population. Lors des comptages nocturnes des lièvres, on a noté un IKA (Indice d'Abondance Kilométrique) de 0,37 soit 759 Chevreuils pour 2 040 Km.

Le mouflon présent dans 4 communes se maintient en bonne santé (36 réalisations pour 57 attributions, soit 63 %).

Le tableau 2003-2004 est de 7 400 sangliers contre 6991 pour la saison précédente. On note une légère augmentation des effectifs dans tout le Département

Petit Gibier sédentaire

Bonne saison pour le Lièvre (9 519 bracelets distribués sur les 363 479 Ha en Plan de Chasse). 4 865 lièvres ont été prélevés sur 8 241 bracelets distribués par les Sociétés (59,03 %). Lors des comptages nocturnes, on a observé 3 087 Lièvres soit un IKA (Indice Kilométrique d'Abondance) de 1,51 (contre 1,27 l'année précédente). Sur certaines communes, au Sud de Villefranche de Rouergue, l'IKA de 3 à 5,8 correspondant à 15 à 20 Lièvres aux 100 Ha.

❖ 2003-2004 a été une saison catastrophique pour le Lapin de garenne (maladies, mauvaise reproduction). Comme l'an dernier quelques communes, Creissels, Camarès par exemple font exception.

❖ Les résultats de l'expérimentation de gestion du Faisan sont encourageants, les chants du mois de Mars sont significatifs. Une volière Anglaise sera implantée à Martrin Coupiac.

❖ Mis à part certaines zones du Larzac, peu de Perdrix rouges naturelles. Très faible reproduction dans les zones en Plan de Chasse (30 600 Ha).

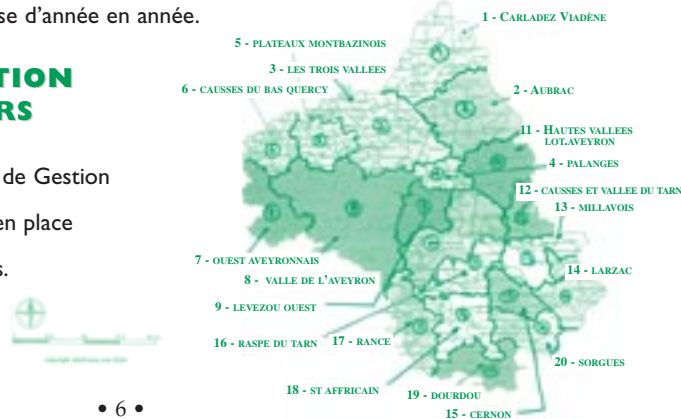
Migrateurs

On observe de plus en plus de pigeons sédentaires. Passages très moyens. Peu de grives. Saison un peu plus favorable que la précédente pour la Bécasse. Lors des différents comptages nocturnes 102 oiseaux ont été observés (+ 20 %).

La nouvelle Association des Chasseurs de Gibier d'Eau juge la saison très moyenne pour les Anatidés, les conditions n'étant pas favorables (absence de froid, faibles vents porteurs). Une population de Colverts se sédentarise d'année en année.

UNITES DE GESTION SANGLIERS

La création des Unités de Gestion permettra la mise en place de mesures locales.



Entretien avec Michel GOMBERT Président de la Fédération de l'Aveyron



FDC 12 : Michel GOMBERT, quel chasseur êtes-vous ?

M.G : J'ai pris mon premier permis en 1966. J'ai toujours chassé au chien courant mais j'aime toutes les autres formes de chasse. J'ai été élu à l'Union Cynétique de Rodez dont j'ai été Secrétaire de 1972 à 1984. En 1985 j'ai fondé l'ACCA de Luc dont je suis toujours Président.

A la Fédération, j'ai été suppléant de Monsieur FEYDIE de 1988 à 1991, Administrateur depuis 1991, Secrétaire Général de 1991 à 1993 et Trésorier depuis 1993. Je chasse essentiellement le Lièvre avec une meute d'Ariégeois à Luc ou sur le Larzac. J'aime le travail des chiens pendant les longs rapprochés.

FDC 12 : Et le Grand Gibier ?

M.G : Je participe à des battues au Sanglier, évidemment pas avec mes chiens créancés sur Lièvre. Je me rends compte à quel point le respect des consignes de sécurité est fondamental. A Luc, j'organise les battues au Chevreuil. Tous les postes sont repérés et numérotés.

FDC 12 : Vous venez d'être élu Président de la Fédération. Quelle est votre analyse de la chasse Aveyronnaise ?

M.G : Un excellent travail a été accompli par l'équipe du Président VOLPELIER, Administrateurs, Directeur, Techniciens et tout le personnel. La situation est bonne si on se réfère à celle de bon nombre de Départements. A ce propos, il est bon de rappeler que la Fédération de l'Aveyron a été la première à se doter d'un Service Technique. Bernard BOURGEON est en poste depuis 1970. Plus de la moitié du Département est en Plan de Chasse Lièvre, la population de Chevreuils est correctement gérée. Par contre, dans le Sud du Département, nous avons un délicat problème de dégâts de Sangliers, que je suis loin de sous-estimer et qui pourrait déboucher à court terme sur de graves difficultés financières et pire, provoquer la désorganisation de la chasse populaire qui est une des priorités de la Fédération.

Pour le Petit Gibier, hormis le Lièvre, nous ne sommes pas riches. Le Lapin est rare, la Perdrix rouge a presque disparue malgré des tentatives sérieuses de réintroduction. Hélas, la réussite ne dépend pas seulement de nous, il y a aussi l'évolution de l'agriculture, qui va de la déprise agricole à l'exploitation intensive. Je crois que dans certaines régions, le Faisan est un gibier d'avenir et que nous devons intensifier nos essais d'acclimatation de la nouvelle souche INRA.

FDC 12 : Comment comptez-vous résoudre le problème financier lié aux dégâts de sangliers ?

M.G : Tout d'abord, j'espère que les Unités de Gestion permettront de réduire certaines populations. D'autre part, il n'est pas juste de faire participer de la même manière tous les chasseurs du Département à l'indemnisation des dégâts ; on doit tenir compte des dégâts sur le territoire même pour calculer la cotisation de chaque adhérent territorial. Bien entendu, c'est très compliqué mais nous approchons d'une solution juste et acceptable pour tous. Je voudrais donner mon point de vue sur l'Unité de Gestion. On ne peut en donner une définition élémentaire et universelle tellement son fonctionnement dépendra de la situation locale. Il ne s'agit pas de se comporter en technocrates mais de prendre avec pragmatisme les mesures qui s'imposent après avoir consulté l'ensemble des acteurs, agriculteurs et chasseurs. Ainsi les battues en temps de neige, indispensables çà et là, ne doivent pas être généralisées. Je connais très bien le milieu agricole, j'ai passé 33 ans à la MSA au contact des agriculteurs.

FDC 12 : Nous sommes encore 15 000 chasseurs en Aveyron. Même si nous avons perdu moins de pratiquants que la plupart des Départements, notre population est vieillissante. Comment jugez-vous cette situation ?

M.G : Il y a 20 ans les chasseurs étaient essentiellement des ruraux ou des semi-ruraux et la chasse un des seuls loisirs à la campagne. Comptez les ruraux et vous aurez tout compris. De plus, pendant longtemps être chasseur n'était pas politiquement correct. Chasseur était synonyme de tueur. Nous assistons à une évolution favorable des mentalités et notre action d'aménagement des territoires, de gestion et de protection du gibier est un peu mieux perçue. Nous devons continuer à améliorer notre image. Combien de non chasseurs savent par exemple que nous respectons scrupuleusement les périodes de reproduction et de dépendance, que nous limitons les jours de chasse ainsi que le nombre de prises.